

# Mayottemag

Magazine d'information du Conseil général

N°4 - janvier - 2013

# Le transport à Mayotte

DR


TRANSPORT 9

ÉCONOMIE 23

ACTION SOCIALE 31

ÉDUCATION FORMATION 39

CULTURE 47


DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

DÉPARTEMENT
DE MAYOTTE



2015

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAYOTTE



## Le mot du Président

Tout d'abord, je tiens à souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2013, qu'elle puisse être remplie de bonheur, de joie et de santé durable. «Moiha mwema na ounono na baraka».
Depuis plusieurs années, la problématique des transports est devenue source d'inquiétudes pour la population de Mayotte, ceci pour deux raisons : d'une part parce que les solutions pérennes et efficaces tardent à se mettre en place et que les réalisations qui sont effectuées au fur et à mesure ne suffisent pas à répondre aux besoins de plus en plus croissants et pressants ; d'autre part parce que la non résolution des problèmes liés au transport a notamment conduit par le passé à des soulèvements de la part des transporteurs, ce qui a eu pour effet de paralyser la vie éducative, sociale et économique du territoire, parfois pendant plusieurs mois.

Les élus du Département, soucieux de ces questions, ont donc pris les devants : tout d'abord en impulsant la réalisation d'un schéma régional des infrastructures (SRIT) qui pourra s'appliquer sur les 10-15 ans à venir. Nous rappellerons ci-après les grands principes de ce schéma phare qui préconise le réaménagement du territoire, en particulier le contournement de Mamoudzou par les hauts afin de fluidifier le trafic routier dans cette zone. Par ailleurs le SAR (schéma d'aménagement régionnal) A côté de ce schéma, d'importants investissements sont consacrés au transport scolaire puis au transport maritime par le Département : dans le premier cas, gratuité de service et accompagnement des élèves du secondaire à bord des véhicules, aides à l'investissement pour les entreprises désireuses de se lancer sur le marché du transport (ainsi, jusqu'à 2 908 066 € ont été injectés dans ce secteur au cours de ces 6 dernières années) ; dans le second cas, il est essentiellement question de la traversée reliant Petite Terre à Grande Terre.

Il s'agit d'un axe majeur destiné au transport de personnes, de marchandises ou autres, et dont la cessation ou le ralentissement se répercute négativement sur l'économie, la santé de la population qui doit se rendre à Mamoudzou ou celle des patients à évacuer hors du territoire pour des soins non dispensés localement. Aussi, l'acquisition prochaine d'une nouvelle flotte par le Conseil général, l'application de mesures réglementaires rigoureuses en matière maritime et la modernisation des gares maritimes, avec notamment l'informatisation d'une billettique, ne peuvent-elles qu'améliorer le service existant, en assurant la sécurité et le confort des usagers mais également la gestion financière saine du Service des Transports Maritimes (STM).

Enfin, la problématique des transports ne saurait être abordée dans sa globalité si l'on n'évoquait pas ici la question du transport aérien.

Après le débat public sur la piste longue qui s'est tenu tout au long du dernier semestre 2011, l'heure est à la réalisation des travaux devant permettre la modernisation de l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi mais également de répondre au flux croissant des passagers de ces dernières années et de développer l'économie locale en rendant le territoire davantage attractif.



Daniel ZAÏDANI

# SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| LE MOT DU PRÉSIDENT | 3 |
| SOMMAIRE | 4 |
| EN BREF ET EN IMAGES | 5-8 |
| DOSSIER DU MOIS (TRANSPORT) | 9-22 |
| ÉCONOMIE & EMPLOI | 21-29 |
| INITIATIVES LOCALES | 30 |
| ACTION SOCIALE & SANTÉ | 31-38 |
| ÉDUCATION & FORMATION | 39-41 |
| INFRASTRUCTURES & AMÉNAGEMENT | 43-45 |
| CULTURE & PATRIMOINE | 47-50 |


DEPARTEMENT DE MAYOTTE

**Retrouvez aussi Mayottemag sur le site www.cg976.fr**

Mayottemag est diffusé gratuitement dans tous les services du Conseil général. Il est également disponible aux archives départementales, à la Bdp et à l'hôtel du département. Pour recevoir le magazine, contactez la Direction de la Communication du Conseil général au 0269 63 60 60

**Nous remercions l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce magazine.**

**© Conseil général de Mayotte**




**N°4 - janvier 2013**

Mayottemag, le magazine édité par le Conseil général de Mayotte Direction de la Communication 8, rue de l'hôpital B.P. 101 97600 MAMOUDZOU Île de MAYOTTE
Tél : 0269 63 60 60 / Fax : 0269 63 66 35
dir.com@cg976.fr - www.cg976.fr

**Directeur de publication** Daniel ZAÏDANI
**Directeur de la rédaction** Eddine MADJID
**Assistés de** Bacar ACHIRAF, Dhikirati YOUSSOUF, Abhar ALI CHARIF
**Rédaction - Coordination** Mariata SAINDOU, Ahmed ABDOULLAHI, Chakila SOULAÏMANA, Anaïs ALIHAMIDI, Hachimia ALI ABDOU, Anfiya ASSOUMANI BE, Aboubacar TARMADHU
**Comité de lecture** Hidaya CHAKRINA.
**Reporter d'images** Moussa ASSANI (Ghoche)
**Conception artistique** Dayane NOURDINE
**Webmaster** Anrchidine BACAR
**Photographie** Cg976Banque, mzoungou.unblog.fr, avodargentina.blogspot.com, pelauts.com, hundeschule-schorr.de, famillefox976.centerblog.net
**Suivi administratif** Roufianti SAÏD, Zainouni BAHEDJA
**Chargée de diffusion et partenariat** Nadine MOUSSA
**Impression** Imprimah
**Dépôt légal** Janvier 2013
**Issn** 2261-2408

Scannez ce QR Code pour accéder aux archives de votre Mayottemag.


Eddine MADJID


Bacar ACHIRAF


Dhikirati YOUSSOUF


Abhar ALI CHARIF


Chakila SOULAÏMANA


Anaïs ALIHAMIDI


Hachimia ALI ABDOU


Mariata SAINDOU


Anfiya ASSOUMANI BE


Aboubacar TARMADHU


Moussa ASSANI


Dayane NOURDINE


Anrchidine BACAR


Roufianti SAÏD


Zainouni BAHEDJA


Nadine MOUSSA


Ahmed ABDOULLAHI

La direction de la communication se joint à moi pour tout d'abord vous dire merci, pour toutes les critiques positives concernant le Mayottemag et ensuite profitons de cette occasion pour vous présenter nos voeux les plus chers pour cette nouvelle année 2013 qui nous l'espérons, sera pour nous tous une année de réussites.

Bonne et heureuse année
Eddine MADJID
Directeur de la Communication











# EN BREF ET EN IMAGES



## Salon TOP RESA

La 34ème édition de l'IFTM TOP RESA, le salon professionnel du tourisme et des voyages s'est tenue à Paris du 18 au 21 septembre 2012 avec pour objectif de faciliter la communication, les échanges entre les professionnels du tourisme et les agences de voyages.
Le Président du Conseil général de Mayotte s'est joint à la délégation mahoraise, sur invitation du Président de Comité du tourisme, Rastami ABDOU.
Ce fut l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs importants du tourisme, tels que la Ministre française du tourisme (Sylvia PINEL), le Ministre seychellois du tourisme (Alain St-Ange), la Présidente de l'IRT et les PDG d'Air Austral et de XL Airways, entre autres.



## Partenariat entre Mayotte et la Creuse

Le Président du Conseil général de Mayotte et le Sénateur, Président du Conseil général de la Creuse ont signé le mercredi 17 octobre 2012, une convention de partenariat fixant comme objectif l'accueil et l'accompagnement des Mahorais en mobilité sur le territoire de la Creuse, la valorisation des expériences et des échanges de savoir-faire, la formation et le professionnalisation ainsi que le renforcement des échanges culturels.



## 8ème congrès des régions de France

Pour la deuxième fois consécutive, le Conseil général de Mayotte, représenté par son Président Daniel ZAÏDANI, a pris part au congrès annuel de l'Association des régions de France (ARF) qui s'est déroulé à Lyon les 18 et 19 octobre 2012.



## Mission interministerielle

Le Président du Conseil général a rencontré le 22 octobre dernier les quatre inspecteurs envoyés par l'Etat pour étudier la mise en place de l'indexation des salaires à Mayotte.



## Rencontre avec Vincent ROUX

Professeur Agrégé à l'institut de droit d'outre-mer à Aix Marseille, bénévole mandaté par le Conseil général de Mayotte pour réaliser une étude sur le développement durable à Mayotte, monsieur Vincent ROUX a rencontré les différents acteurs socioéconomiques de l'île dont les femmes leaders.



## La future réforme territoriale en debat

Dans le cadre de la future réforme territoriale, le Président du Conseil général de Mayotte a réuni le jeudi 1er novembre 2012, les élus locaux ainsi que les parlementaires pour être force de propositions auprès du Gouvernement durant la préparation du projet de loi relatif à une nouvelle décentralisation dans l'objectif d'aboutir à un consensus.



## Reunion de travail avec la ministre de la reforme d'État

Monsieur Daniel ZAÏDANI en entretien le 5 novembre à Paris avec Madame Marilyse LEBRANCHU, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique.L'objectif de cette rencontre ministérielle consistait notamment à sensibiliser le Gouvernement sur la situation préoccupante de la fonction publique et de faire le point sur l'évolution de la décentralisation à Mayotte.



## Séminaire des directeurs de l'AFD de l'Océan indien à la conférence de coopération régionale

Le séminaire des directeurs de l'AFD de l'Océan indien des 06 et 07 novembre 2012 suivi par la conférence de Coopération régionale des 08 et 09 novembre 2012 ont réuni les élus du Conseil régional et général de la Réunion, les Préfets de la Réunion, de Mayotte et des TAAF, le Secrétaire général de la Commission de l'océan indien, l'Agence française de développement, les ambassadeurs de la zone de l'Océan indien et l'ambassadeur délégué à la coopération régionale. Ces acteurs ont exprimé une vision commune de la stratégie de codéveloppement des territoires dans la zone Océan indien qui permettrait un renforcement des partenariats déjà existant et la création de nouvelles perspectives d'échanges.



## Colloque inter - CCEE

En collaboration avec les autres CCEE (Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane), le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Mayotte (CCEEM) a organisé son deuxième colloque du 19 au 21 novembre 2012 sur le thème ***«faire de la jeunesse un atout pour nos territoires»***. Ce colloque a été financé à 100 % par le Conseil général.



## Prix jeune talent

Âgé de 35 ans, monsieur Madi MOUHAMADI vient de remporter le prix spécial du jury aprés avoir créé il y a tout juste un an son entreprise «PRO DEPANNAGE» .






## Journée des sages femmes

Les 22 et 23 novembre 2012 ont eu lieu la journée des sages femmes à l'hémicycle Younoussa BAMANA.



## Mayotte réçu par le 1ér Ministre Malgache

Le Président du Conseil général, Monsieur Daniel ZAÏDANI, accompagné de l'Ambassadeur de France, Monsieur Jérome BRESSON, Premier conseiller, chargé d'affaires par intérim ont été reçus, le 03 décembre 2012, au Palais d'Etat Mahazoarivo par le Premier Ministre Malgache, Monsieur Omer BERIZIKY. Cette entrevue a permis de faire le point sur la coopération régionale décentralisée entre Mayotte et les régions malgaches (Boeny et Diana). Il convient de noter qu'une prochaine convention-cadre sera signée entre Mayotte et la région SAVA. Le Premier Ministre s'est dit satisfait du partenariat efficace et fraternel entre son pays et Mayotte. Par ailleurs, il en a profité pour indiquer qu'il respectait le choix politique de la population mahoraise.

DOSSIER DU MOIS












# TRANSPORT & RESEAU ROUTIER

Paroles d'élu

# "Proposer des tarifs sociaux"



**Issoufi HAMADA**
**Conseiller général de Tsingoni**
**4ème Vice-président du Conseil général**
**chargé de l'aménagement**

"La politique des transports est plus que jamais au centre des préoccupations des habitants de Mayotte et donc des élus que nous sommes. Les besoins de mobilité se diversifient et se complexifient et nos communes sont soucieuses d'améliorer leur desserte et de se développer. Dans le même temps, et alors que les trafics routiers augmentent et que la congestion s'accroît, progresse la prise de conscience d'une nécessaire maîtrise des déplacements afin de préserver l'environnement et le cadre de vie.
Aujourd'hui, les besoins de déplacements se trouvent insuffisamment satisfaits et le coût du transport est extrêmement élevé au regard des ressources des ménages. Depuis le transfert de cette charge au département, nous œuvrons avec trop peu de moyens pour répondre au mieux aux nombreux enjeux liés aux transports que sont :
– la problématique sociale : abaisser le coût du transport pour les ménages et surtout pour les personnes se rendant au travail (2 x 5 euros par jour pour les personnes devant aller de Bouéni à Mamoudzou, par exemple),
– le désengorgement du réseau routier : la faiblesse des infrastructures routières contraste étrangement avec l'explosion du nombre de véhicules. Ce désengorgement passe aussi par un rééquilibrage du territoire en matière d'équipements,
– la réflexion sur des modes alternatifs de transport (maritimes par exemple) et sur l'intégration «intermodale» entre les transports maritimes, terrestres, urbains et interurbains. Nous parlons là des horaires, de la tarification, de la billettique,
– le nécessaire financement du système par le Conseil général (pour proposer des tarifs sociaux) est un des objectifs,
– l'amélioration de l'offre du premier service de transport de l'île (plus de 4 millions de passagers annuels), à savoir la traversée entre la grande terre et la petite terre notamment par la construction de nouvelles gares maritimes et l'achat d'une nouvelle flotte."

# Identifier les enjeux prioritaires



Dans un territoire en pleine mutation et en reconversion, le Conseil général propose le développement d'outils et de compétences permettant de mettre en œuvre une nouvelle génération de projets de construction et d'aménagement.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de développement économique et durable, notamment en matière de transport et d'aménagement du territoire, un diagnostic territorial de développement est nécessaire. Les réunions de l'atelier Diagnostic stratégique territorial de Mayotte se sont tenues du 18 septembre 2012 au 5 octobre au Comité départemental du tourisme de Mayotte. Ces rencontres ont permis d'enrichir l'état des lieux réalisé par un bureau d'études et l'expertise des acteurs locaux. Le bureau d'études choisi par le conseil général, a présenté les principales tendances à l'œuvre sur le territoire. L'intervention des différents participants a apporté un éclairage sur la situation de Mayotte, en matière économique, sociale et environnementale...

La réflexion commune, l'échange et le débat ont permis de dégager les problématiques et de mettre en avant les spécificités du territoire. Ce qui a fait émergé les faiblesses et les dysfonctionnements, notamment l'engorgement de Mamoudzou qui découle de la concentration de toute la zone économique de l'île sur un secteur. Enfin ces ateliers ont permis d'identifier, puis de mettre en débat les atouts et les fragilités du territoire, mais aussi de faire émerger les priorités et spécialement l' attractivité économique et commerciale. Cette autocritique a fixé des objectifs réalistes à atteindre et à évaluer dans une perspective d'amélioration continue. Il conviendra de faire de la route de contournement de Mamoudzou, un projet opérationnel grâce à la nouvelle enveloppe qui pourra nous être alloué dès 2015

# État des lieux des routes départementales

Accompagné d'une délégation d'élus, de techniciens du Conseil général et de la DEAL, le Président du Conseil général, monsieur Daniel Zaïdani poursuit son inspection des routes départementales.



La visite organisée le 9 octobre 2012 a permis de constater l'état des routes départementales du nord et d'observer ainsi les problématiques de circulation. Elle avait également comme objectif de fixer, dans cette partie de l'Ile, les priorités à retenir pour l'année 2013 et de porter à la connaissance des élus, un certain nombre d'explications concernant l'enveloppe nécessaire à la gestion du patrimoine routier départemental.
C'est ainsi qu'il a été recensé et proposé pour le nord de l'île, les priorités nécessitant une intervention urgente et une programmation pour 2013, la poursuite de l'entretien de la RD 1, la RD 2 et la RD 3 pour un coût total d'investissement d'un montant de 4 500 000 €

### Les moyens mis à disposition pour la réalisation des travaux

Par convention, le Conseil général met à disposition de la DEAL, à titre gracieux, un ensemble de moyens techniques, immobiliers et mobiliers : véhicules, engins et poids lourds, le matériel technique et immobilier, le foncier et son statut juridique de propriété, sur lesquelles sont notamment construits le Parc de la DEAL, ainsi que les quatre centres d'exploitation et l'ensemble bâtis.
Le département supporte directement sur son budget, l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement liées à l'exercice de ses compétences.

**4 500 000 €**
investis sur les routes départementales

1 084 345 € RD 5

584 195 € RD 15

217 000 € RD 7A

525 827 € RD 1

Paroles d'élu

# "Donner une nouvelle impulsion à l'activité du port"



**Saïd AHAMADI**
**Conseiller général de Koungou**
**3ème Vice-président du Conseil général**
**Président du Port**

"Crée par arrêté préfectoral du 7 octobre 1992, le port de Longoni a été mis en service la même année avec un quai principal de 130 m. Il a connu un tournant de son histoire en 2009, avec la mise en service d'un terminal pétrolier et gazier et du nouveau terminal conteneurs (223 m de longueur, 14 m de tirant d'eau) prolongé par de nouvelles surfaces de stockage ; les linéaires de quai ont ainsi été multipliés par trois, l'activité portuaire s'est accrue et diversifiée grâce à la réalisation de ces nouveaux investissements. Il s'agissait au travers de ces réalisations, d'augmenter la capacité d'accueil et l'attractivité du port par l'amélioration des conditions d'escale proposées et de renforcer sa place dans le trafic maritime régional tout en répondant aux besoins croissants de la population.
L'exploitation du port de commerce est actuellement assurée par la CCI de Mayotte, dans le cadre d'une concession d'outillage public consentie pour une durée de trente ans.
Une nouvelle procédure vient néanmoins d'être lancée pour la Délégation de service public, avec un périmètre géographique et un périmètre de missions élargis ./..

Cette mise en concurrence est justifiée par la mise en service du second quai, dont l'intégration pure et simple dans la concession actuelle risquait d'en bouleverser sensiblement l'équilibre. Pour le département, c'est donc l'occasion de donner une nouvelle impulsion à l'activité du port et d'en améliorer encore les performances. Afin de traduire cette volonté, il a été retenu dans le cadre de cette procédure, des orientations de développement qui s'inscrivent dans une stratégie globale d'aménagement du territoire, de développement économique, d'amélioration et de diversification des prestations réalisées sur Mayotte, en recherchant le rayonnement et une meilleure insertion du port dans son environnement."

# Le port décentralisé de Mayotte



Le port décentralisé de Mayotte dont la gestion a été transférée au Conseil général en novembre 2009, par arrêté préfectoral, comprend trois sites : Longoni (commerce), Mamoudzou (croisière, plaisance) et Dzaoudzi (gare maritime, quai Ballou, terminal pétrolier des badamiers) ainsi que les gares à passagers et amphidrome du Service de transport maritime à Mamoudzou et à Dzaoudzi.

Le code des ports maritimes est étendu à Mayotte depuis le 1er janvier 2008. Dans ce cadre, le département, représenté par le Président du Conseil général, possède la qualité d'autorité portuaire exerçant un pouvoir de police (exploitation du port, des terre-pleins et conservation du domaine public portuaire).

Pour mener à bien leurs missions, les deux autorités portuaires (l'Etat et le département) s'appuient sur une capitainerie dite mixte, ses attributions relevant de leurs prérogatives. A la tête de la capitainerie de Mayotte (Port de Longoni et annexe de Dzaoudzi) est placé un commandant de port, assisté de deux officiers de port adjoints. Fonctionnaires de l'Etat, les officiers de port sont en charge des missions de police portuaire et renforcés par trois agents départementaux, sous le contrôle du commandant de port. Pour le compte du département, la capitainerie règle notamment les mouvements de navires, désignent les postes d'amarrage, dresse des constats d'infractions en cas d'atteinte à l'intégrité des ouvrages portuaires…

### La direction du Port

Aux côtés de la capitainerie mixte en charge de la mise en œuvre d'une partie des missions de police de l'exploitation incombant au département, la Direction du port, dirigée par Mme Cris KORDJEE, est l'autre organe de gestion permettant à l'Autorité Portuaire de mettre en œuvre ses prérogatives se traduisant par les missions suivantes :

- Assurer l'entretien et le bon fonctionnement des installations ;
- Instruire en concertation avec les services juridiques et foncier du département et la capitainerie, les demandes d'AOT du domaine portuaire (gare maritime internationale, mouillage, pose de coffres d'amarrage, renouvellement, régularisation….)
- Assurer le lien avec les exploitants des installations non concédées et traiter les difficultés soulevées relevant des attributions de l'autorité portuaire ;
- Assurer le suivi des contentieux jusqu'à la remise en état des installations portuaires en cas d'avaries en collaboration avec les acteurs compétents (commandant de port, expert maritime, club d'assurance / représentants armateurs, prestataires divers….)



- Assurer le suivi de l'exécution du contrat de concession au travers des instances dédiées
-Assurer l'entretien et le nettoyage des équipements, et surfaces non concédées (gare maritime internationale, site de Dzaoudzi – Mamoudzou, terminal croisière…)
- Elaborer le plan de sûreté portuaire et en accompagner la mise en oeuvre
- Préparer les travaux du Conseil portuaire et en assurer le secrétariat ;
- Elaborer les statistiques annuelles
- Mettre en oeuvre la procédure de DSP
- Assurer les relations partenariales dans le cadre de la gestion portuaire
- Elaborer le projet de budget du port et en assurer le suivi et l'exécution, assurer le suivi budgétaire des travaux portuaires

### Un partenariat nécessaire et une gouvernance à moderniser

Lieu d'exercice du service public portuaire, le port doit être perçu comme un pôle majeur de développement socio-économique. C'est de cette double réalité qu'est née la cohabitation d'une multiplicité d'acteurs engagés dans la chaîne du transport et participant au but final dont les pouvoirs publics sont les gardiens, à savoir, la prestation de services d'intérêt commun.
Le rôle de l'Autorité portuaire est donc primordial. En effet, au-delà de son pouvoir de contrôle, notamment de l'observation du cahier des charges de la concession portuaire par le délégataire, l'enjeu ici est de veiller à l'équilibre des relations et d'éviter une quelconque exploitation de la dépendance des uns par les autres au détriment du service à rendre à la population. C'est notamment la raison pour laquelle le département entend moderniser sa gouvernance au travers de la coordination stratégique, de la coordination entre les différents niveaux de l'organisation portuaire au service du développement des activités portuaires mais aussi de la régulation grâce au pouvoir de police combiné de l'Etat et celui du département.

Poumon économique de Mayotte, le Port ne saurait en effet fonctionner sans le maillage des compétences et savoir-faire multiples, exercés par les acteurs qui, individuellement ou collectivement, au travers de leurs organisations, contribuent au développement socioéconomique de Mayotte et au rayonnement du port dans son environnement local et régional. Les associations professionnelles, les agents et assureurs maritimes, le pilotage, le remorquage/lamanage, la manutention…, regroupent cet ensemble d'activités complémentaires et interdépendantes intégrées dans les services portuaires….
Véritable milieu d'affaires, ces cercles professionnels n'en sont pas moins des acteurs majeurs pour l'intérêt commun et dont les actions et initiatives contribuent à harmoniser et à améliorer les méthodes et les outils nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne de transport.
Les conditions d'exercice et le rôle des administrations




régaliennes responsables de l'application des règlementations nationales et européennes (Douanes, affaires maritimes…) sont également primordiaux pour la chaîne des opérations et leur influence est grande dans la fluidité du passage portuaire. Le rôle du gestionnaire (Autorité portuaire) est donc important en ce qu'il doit créer et organiser les conditions d'une collaboration et d'un dialogue permanent avec ces professionnels, au travers des instances de concertation dédiées mais également au travers d'une démarche volontariste d'ouverture pour que l'intérêt général triomphe sur la place portuaire. Ceci, d'autant que cette gouvernance ne saurait ignorer la pression exercée par le marché et les acteurs du transport international d'une part ; la pression sociale s'exprimant autour de la problématique de l'emploi et de la cherté du coût de la vie à Mayotte d'autre part. Enfin, le département ne peut non plus occulter les innovations dans le domaine technologique, organisationnel, des rapports sociaux, de l'aménagement de l'espace, de la gestion de la ressource foncière… et qui concernent l'ensemble de la communauté portuaire.

### Stratégie de développement à l'avenir

Rappelons que le port de Longoni représente plus de 500 emplois directs (concessionnaires, acconiers, transitaires, exploitants de terminaux…).
Ces données (voir encadré) soulignent le poids de l'outil portuaire dans la chaîne d'approvisionnement de notre île et rappellent aussi si besoin était, le poids de ses activités pour sa vitalité et sa compétitivité.
Dans ce contexte, le département ambitionne de relever un double défi : mieux répondre aux exigences de performance nées de l'évolution du commerce maritime international et de la concurrence avec les ports de la région et gagner en volume de trafic ; gagner la bataille de l'emploi et de la lutte contre la cherté de la vie par la maîtrise des coûts de passage avec une valeur ajoutée pour le territoire et ce, en privilégiant un développement portuaire en interaction avec l'évolution et l'aménagement du territoire et qui passe nécessairement par le rayonnement du port sur son environnement immédiat (communes de Koungou et de Bandraboua).
A cet effet, la modernisation de la gouvernance départementale doit se traduire également par l'instauration d'un dialogue confiant, constructif et permanent avec le futur délégataire mais aussi avec l'ensemble des acteurs portuaires afin que l'on puisse aborder ces enjeux de façon apaisée et respectueuse des prérogatives de chacun.
Au-delà de la mise en œuvre des compétences dévolues au département en sa qualité d'Autorité Portuaire en charge de la police de l'exploitation du domaine portuaire, la Direction du Port de Mayotte doit donc également préparer et coordonner les conditions et les moyens permettant de traduire les orientations et cette vision renouvelée de la gouvernance de la place portuaire au service du développement de Mayotte et des intérêts de toute la population.

# Le STM modernise sa flotte




Face à l'augmentation du trafic quotidien des personnes et des véhicules, et compte tenu des impératifs de sécurité, le service de transport maritime se doit de renouveler ses navires avec un budget moyen de 8 millions d'euros par an. Il s'avère que les barges sont vieillissantes, notamment la Salama N'djéma I âgée de 25 ans et les autres livrés entre 1992 et 1998. Pour effectuer une maintenance correcte et assurer la sécurité des passagers, il faut immobiliser chaque bateau deux mois par an. Pendant cette période d'inactivité et surtout dès qu'un amphidrome est en arrêt technique, la situation devient contraignante pour assurer de façon constante la mission de service public. Pour remédier à cela, le Conseil général a attribué en novembre 2012, le marché de la construction d'un 3ème amphidrome doté d'une capacité d'emport de 230 passagers, des camions, des véhicules légers et des deux roues. La construction de l'amphidrome durera 15 mois et il devrait être receptionné en juin 2014.

Près de 11 millions d'euros d'investissement pour garantir un meilleur service

### Moderniser les quais et informatiser la billettique

Le coût estimatif de la modernisation des quais d'embarquement avoisine 550 000 euros hors billettique et matériel de contrôle d'accès et l'acquisition d'une grue à 750 000 euros en novembre 2012. Quant à l'informatisation de la billettique, le but est d'harmoniser les pratiques conformément aux normes en rendant impossible l'accès aux quais sans validation d'un titre d'embarquement. L'objectif est double : maîtriser le comptage des passagers de façon à ne pas dépasser le nombre maximal autorisé conformément à la réglementation. Ce projet vise également à limiter les fraudes par une billettique informatisée qui éradiquerait toute possibilité de tricherie.

**550 000 €**
pour la modernisation des quais d'embarquement

# Naviguer en toute sécurité : un véritable travail d'équipe

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens qu'il transporte au quotidien, le STM est soumis à une réglementation très stricte.



Kabirou HAMADA, Commandant depuis 1999 au STM.

Relevant des champs de compétences du Conseil général depuis la décentralisation en 2004, le service des transports maritimes (STM) assure le transport public entre les deux îles habitées. Une liaison vitale qui permet de garantir d'une façon régulière le transport de la population, des marchandises, des véhicules, conformément aux horaires fixés par un arrêté du Président du Conseil général. Avec un effectif de 275 agents, ce service permet également les évacuations sanitaires (EVASAN), le transport de marchandises dangereuses, de fonds monétaires, de conteneurs…

Ainsi pour assurer la sécurité des navires, des biens et des passagers durant la traversée, tout en veillant au respect de l'environnement, le STM est soumis à une réglemention internationale faisant l'objet de contrôles annuels obligatoires. Les sources de cette réglementation sont internationales depuis la création en 1948 de l'Organisation maritime internationale (OMI) et le développement de la concertation au sein de l'Union européenne. La Direction des affaires maritimes contrôle l'application de cette réglementation et, depuis le 1er juillet 1996, met en œuvre le système de gestion de la sécurité mis au point par l'OMI, le code ISM (code international de gestion de la sécurité). Le STM, une compagnie maritime dont l'armateur est le Président du Conseil Général, est ainsi certifié ISM depuis le mois d'octobre 2011.

**Il est nécessaire d'avoir une bonne coordination dans l'équipe.**

Le commandant de bord et son équipage composé d'un ou deux mécaniciens, de matelots et d'agents de sécurité assurent quotidiennement le transport de personnes, de véhicules et de marchandises conformément à la réglementation.

L'agent de sécurité à terre doit par exemple veiller à ce que le quota de passagers dans le navire ne soit pas dépassé et transmet les éléments chiffrés au Commandant qui les enregistre dans le journal de bord (le nombre de passagers, véhicules, deux roues…). Ce journal peut être contrôlé par certaines administrations comme les Affaires maritimes, la gendarmerie maritime. L'agent de sécurité embarqué, pour sa part, garantit par une présence continue, la sécurité à bord du navire au cours de l'embarquement et pendant la traversée.

Bien qu'étant des agents de la fonction publique territoriale, les capitaines, mécaniciens, matelots et agents de sécurité affectés sur les
navires du STM se doivent de répondre à un ensemble



Nadine HAFFIDHOU, Assistante de direction (Service exploitation) au STM depuis 2008.

de règlements maritimes dans l'exercice quotidien de leurs fonctions respectives. La qualification de ces agents doit ainsi répondre aux exigences définies par le code international dit "STCW" qui établit des normes de qualification et de certification, ceci afin d'améliorer la sauvegarde de la vie humaine en mer et la protection de l'environnement.
Ainsi, les capitaines doivent être titulaires du brevet de "capitaine 200" (brevet qui prend en compte le format du navire ainsi que son type de navigation). Ce brevet comprend différents modules complémentaires et obligatoires qui concernent principalement les techniques de la navigation côtière, les bases de la stabilité des navires, l'utilisation de la "radio marine", la maîtrise de la sécurité (lutte "incendie" par exemple)...
Les mécaniciens embarqués doivent, quant à eux, être titulaires du brevet de "mécaniciens 750 Kw" pour les chefs mécaniciens des amphidromes le permis de conduire les moteurs marins (PCMM - mécanicien 250 Kw) et pour les mécaniciens des barges, le niveau requis tient compte des caractéristiques de la propulsion du navire d'affectation. L'enseignement dispensé comprend des modules en mécanique, électricité, sécurité...
Les matelots et agents de sécurité sont détenteurs du certificat initial nautique qui leur apporte les bases indispensables à l'exercice d'une activité à bord d'un navire.

Ces formations sont dispensées pour l'essentiel à l'école d'apprentissage de Mayotte (EAM) à Dzaoudzi. Aujourd'hui, seuls les mécaniciens envoyés en formation de "mécaniciens 750 Kw" ou les capitaines désireux d'accéder au brevet de "capitaine 500" suivent leur formation à La Réunion ou en métropole, l'EAM n'ayant pas vocation actuellement à les assurer.
Ces formations "académiques" sont complétées par des formations internes quotidiennes sous l'oeil attentif des cadres de la direction de l'exploitation et des capitaines. Le niveau général des équipages est ensuite régulièrement contrôlé par l'administration des Affaires maritimes lors des visites réglementaires.



Service des transports maritimes

# Zoom sur le métier de chaudronnier

## “Une dette morale envers la Collectivité ...”



Mahamoudou Moustoifa, chef d’équipe chaudronnier au STM

**Pourquoi avez-vous choisi le métier de chaudronnier ?**
Mon père était charpentier, il a travaillé le bois toute sa vie. Je suis resté admiratif face à ce qu’il pouvait créé à partir du bois. Je salue au passage tous les charpentier de l’île. Lors d’une visite éducative, j’ai rencontré au STM monsieur HASSANI Salimo qui deviendra d’ailleurs mon tuteur de stage et qui m’avait l’air très passionné par son métier. C’est de là qu’est venue ma curiosité pour le métier de soudeur. Un chaudronnier était né ce jour là, et comme peu de gens s’intéressaient à cette profession, je me suis vite rendu compte que ce serait un métier d’avenir. D’ailleurs, je peux confirmer aujourd’hui que je ne chôme pas au STM.

**Quelle différence y a-t-il entre l’élève stagiaire et l’agent de la collectivité que vous êtes aujourd’hui ?**
La différence, elle est toute simple, lors de mes nombreux stages, j’étais qu’un simple exécutant. Pendant ma formation en alternance au CFA, le STM a assuré mes études grâce aux rémunérations qu’il m’a accordées pendant mes stages. À savoir, qu’à cette période il était très difficile de trouver une entreprise d’accueil dans cette filière. Depuis, je me suis toujours dit que je devais rembourser ma dette «morale» envers la collectivité pour m’avoir accompagné durant ma formation. En ma qualité d’agent, j’ai des responsabilités et je prends des initiatives, car j’ai des objectifs à atteindre quant au maintien opérationnel des barges. J’encadre également une équipe de dix personnes dont certaines ont été auparavant mes tuteurs, durant mes périodes de stages au STM, après avoir fait une préparation de formateur en tuyauterie industrielle.

**Quelles sont vos ambitions dans ce domaine ?**
Bien que chaudronnier soit un métier à risque, car on doit manipuler des métaux tels que l’aluminium, l’acier et des alliages comme l’inox et le cuivre à de très hautes températures, je continue à prendre beaucoup de plaisir dans ce métier. Avec beaucoup d’ambition tout en tenant compte des sacrifices qu’il faut, je souhaite évoluer dans le métier et d’ailleurs j’envisage de passer le diplôme d’ingénieur.

PARCOURS

2010 : Licence de soudage à Brest.
2002 : Formation de tuyauterie à l’AFPA de St Avolde.
1998 : BAC professionnel (définition des produits industriels) avec un stage de deux mois dans des bureaux d’études à Grenoble (collaboration avec une équipe d’ingénieurs).
1995 : BEP de construction de chaudronnier au lycée professionnelle de l’Horizon à ST Clotilde (La Réunion).
1993 : Centre de formation pour apprenti (préparation du CAP métallerie en alternance au STM).

## Réparer, souder, fabriquer... assurer la maintenance des barges et la sécurité des personnes





L'agent de sécurité à terre lors du comptage des passagers.



ASSANI Mohamed, 49 ans, chaudronnier au STM depuis 2008



Après une formation à l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes), ASSANI Mohamed a intégré le STM en tant que chaudronnier. Depuis son arrivée dans ce service, il avoue que il ne chôme pas. Il est toujours en train de réparer, souder, fabriquer… pour assurer la maintenance des barges et des amphidromes. D'ailleurs, ils sont entrain de fabriquer un nouveau coffre pour le mouillage des navires (poste de repos lorsque le navire n'est pas en exploitation, NDLR).

Le transport aérien, un secteur en pleine mutation

# L'aéroport de Pamandzi deviendra-t-il le premier levier économique de la région ?




Plus de 240 millions d'euros d'investissement devront être engagés ces prochaines années pour la modernisation de l'aéroport international à travers notamment la mise en place d'une piste longue d'au moins 2400 mètres. Rappelons que la configuration actuelle de l'aéroport de Pamandzi n'est plus adaptée au trafic. Les infrastructures sont sous dimensionnées par rapport au nombre croissant de passagers et aux types d'avions accueillis. En outre, elles ne correspondent pas aux standards internationaux. En desservant la Réunion, les Comores, le Kenya et la Métropole, Pamandzi se situe au 8ème rang des aéroports d'Outre-mer. Sa croissance est forte : 12 % par an. En effet, plus de 100 000 passagers ont transité en 1998 à Mayotte; 300 000 en 2010. Les prévisions annoncent plus de 600 000 en 2025.

Des travaux sont actuellement en cours de réalisation sur l'aéroport. Et ce chantier constitue l'une des étapes qui permettront de redynamiser le site aéroportuaire. Les travaux engagés font partie d'un programme plus vaste de restructuration du site aéroportuaire.

L'entreprise gestionnaire de l'aéroport est chargée de l'exploitation, du développement, de la construction de la nouvelle aérogare, mais également de la gestion et l'aménagement de la piste existante, (l'agrandissement des raquettes permettant d'accueillir le B777-200LR et le B777-300ER). Le coût total des études et travaux d'aménagement de la plateforme est estimé à plus 42 millions d'euros (voir le cahier d'acteurs du Conseil général du 09 décembre 2011). Le débat public qui s'est déroulé tout au long du second semestre de 2011, a permis de mettre en exergue que l'allongement de la piste d'atterrissage reste un projet cher à la population mahoraise ainsi qu'aux élus.











# ÉCONOMIE & EMPLOI

# Un secteur à développer

Les assises de l'industrie se sont tenues les 13 et 14 septembre 2012 au port de Longoni afin de réfléchir sur le développement et l'accompagnement des filières industrielles de Mayotte.



Organisée pour la 1ère fois à Mayotte par la Chambre de commerce et d'industrie, ces rencontres réunissaient les institutionnels et les industriels, les principaux participants étant la Préfecture, le Conseil général, l'Agence française de développement (AFD), la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture, l'AOFM, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le BGE, l'ADIE, OPCALIA, Pôle emploi et la Mission locale.

Même si l'activité économique mahoraise est en pleine mutation, le secteur industriel reste à développer. Cependant, il représente un sérieux potentiel. Les principales activités du secteur, hors énergie, concernent l'embouteillage, l'imprimerie et la reproduction, l'extraction de minerai, la métallurgie, le travail du bois et du plastique, la fabrication de savon et l'agroalimentaire (produits laitiers, œufs, aliments pour bétail, boissons, boulangerie, bière…).

En outre, ce secteur d'activité est confronté à des difficultés liées au manque de foncier, à l'insuffisance de personnel spécialisé ainsi qu'à l'augmentation du coût de la main d'œuvre. Dans la perspective d'encourager le développement des entreprises, des dispositifs douaniers et fiscaux ont été adoptés notamment par le biais de la défiscalisation. Par ailleurs, les élus de la majorité soutiennent l'extention des zones franches à Mayotte afin de stimuler l'économie locale.

Certaines activités telles que la restauration collective (dans quelques établissements scolaires et plus tard dans les administrations et les établissements hospitaliers) présentent des bonnes perspectives. Le développement de la coopération régionale, elle aussi, représente un atout considérable pour relancer le secteur industriel. Enfin, l'implication du Conseil général et de l'Etat est primordiale dans le développement économique et social de l'île.

**50 MILLIONS d'euros**

Montant consacré par le Conseil général pour l'économie locale de 2005 à 2011

**2008-2010**

Le fonds mahorais de développement a consacré près de 700 000 euros à l'industrie.

ENREGISTREMENT DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS À LA CCIM

| 424 | 398 |
|---|---|
| Fin 2011 | Fin 2012 |

# Adoption du Schéma territorial des zones d'activités économiques



**Le Conseil général, les communes et les différents partenaires économiques de l'île se concertent sur le devenir de l'économie de l'île.**

Le PADD (Plan d'aménagement et du développement durable) interdit la création de ZAE qui compte plus de 5 ha hors proximité immédiat de Longoni. Et les lieux dédiés aux ZAE ne doivent pas dépasser une pente de 25% au vu de la sécurité des lieux.
Le Schéma territorial des zones d'activités économiques de Mayotte est disponible et consultable à la Direction du développement économique et touristique du Conseil général, à Kawéni.

Les élus du Conseil général ont adopté le 12 octobre 2012 en séance plénière le rapport relatif au Schéma territorial des zones d'activité économique de Mayotte « ZAE ». Ces zones permettent de dynamiser les échanges commerciaux et de favoriser la création d'emplois. Pour ce faire, le département devra céder quelques hectares de terrain.
Le partenariat très souhaité par le Conseil général avec les communes a permis de définir les différents éléments nécessaires à la création d'infrastructures d'accueil dédiées aux entreprises porteuses de projets, et ce en référence au contrat de projet Etat/Mayotte 2008-2014.
Dans l'objectif d'un développement équilibré du territoire, le Conseil général propose aux communes de Pamandzi, Dzaoudzi – Labattoir et M'tsamboro, de définir leur PLU. Dans ce contexte, le Président du Conseil général, Daniel ZAÏDANI, propose qu'une ZAE intercommunale pour la Petite-Terre soit étudiée, voire envisagée du fait du manque de parcelles visées par les PLU de ces deux communes. Des discussions sont d'ores et déjà initiées pour répertorier les filières à développer (pôle tertiaire de périphérie, pépinière et / ou hôtel d'entreprises, ateliers relais, village d'entreprises artisanales, villages conteneurs) dans ces zones.

**53 510 000 €**
Coût des aménagements des ZAE retenues

79 600 €

Coût estimé pour l'élaboration des schémas

# L'ADIE soutient la création d'emplois

L'ADIE Mayotte (Association pour le droit à l'initiative économique) soutenu par le Conseil général, aide les personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire à créer, développer ou consolider leur entreprise grâce au micro crédit.



Les conseillers de l'ADIE accompagnent les personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire durant tout le processus de création de leur emploi. Des formations collectives et des suivis individuels sont proposés selon les besoins pour aider les entrepreneurs à mieux gérer leur activité. 80% des bénéficiaires des microcrédits savent à peine lire et écrire. Ces personnes peuvent suivre des formations basiques sur la manière d'attirer la clientèle, de fixer les prix, sur l'intérêt de se spécialiser sur un produit et sur la tenue d'un cahier dépense/recette pour mieux gérer leur comptabilité etc.

Le prêt est plafonné à 6 000 euros et peut être cumulé avec les subventions de l'Etat et du Conseil général. Le remboursement des échéances s'étale sur trente mois au maximum. D'autres dispositifs d'accompagnement existent pour soutenir le développement économique de l'île. Le prêt de groupe basé sur la solidarité est destiné aux personnes qui ne peuvent pas trouver une caution de garantie.

Depuis 2008, les micro-entrepreneurs peuvent bénéficier du «microcrédit ramadan» d'un montant moyen de 4 442 euros destinés principalement aux achats de stocks en prévision de l'augmentation des ventes durant la période du ramadan. Cette année, 198 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Un dispositif spécifique de «prêt d'honneur» a été mis en place grâce au soutien de l'Etat et la caisse des dépôts et consignations pour relancer l'économie de l'île affaiblie suite aux manifestations contre la vie chère. 75 prêts d'un montant moyen de 3 520 euros ont été accordés, soit au total 264 035 euros. Ces prêts concernent tous les types d'activités, et plus particulièrement le commerce, la restauration, l'artisanat et les métiers du bâtiment.

Grâce au partenariat avec le Conseil général, l'Etat, l'AFD et les banques. L'ADIE Mayotte vient de fêter son quinzième anniversaire. A cette occasion, huit clients ont été récompensés par différents sponsors.

**100 000 €**
Financée par le Cg en 2012

**600**
Personnes financées par l'ADIE

**80%**
De taux de pérennité sur trois ans

**70%**
Des bénéficiaires sont des femmes

# Impulser le développement des entreprises locales




Dans le but de soutenir l'activité économique, le Conseil général accorde des aides financières aux entreprises locales en particulier dans le secteur du transport.

Le secteur du transport de voyageurs fait l'objet d'un accompagnement financier particulier de la part du Conseil général pour permettre aux entreprises de moderniser leur outil de travail par l'achat de bus de grosses capacités (plus de seize places assises). Pour bénéficier de cette subvention d'investissement, les entreprises doivent satisfaire à plusieurs critères tels qu'être inscrites au registre du commerce et des sociétés, au greffe du tribunal ou au répertoire des métiers, être à jour de ses obligations fiscales et sociales ou encore ne pas employer plus de cinquante personnes.

Depuis quelques années et dans le but de soutenir l'essor de l'activité économique, les élus du Conseil général accordent en fonction de ces critères très stricts des aides financières aux entreprises. Cette subvention d'investissement vise à favoriser la création et le développement de TPE, de petites entreprises et de PME installées localement pour augmenter leur capacité de production, l'élévation de leur niveau technologique et de leur compétitivité. En retour, ces aides doivent générer de la valeur ajoutée et/ou des emplois. Régulièrement, le Conseil général injecte donc de l'argent sous forme d'aides directes à l'investissement, en complément du financement de l'entreprise sur ses fonds propres et sur ressources bancaires. Par ailleurs les marchés sur les transports scolaires ont été conçu dans cette optique également en 6 ans.

**342 700 €**
D'aides accordées aux transports

# Un éductour à Mayotte

Après le mouvement de grève contre la vie chère qui a secoué l'île pendant 45 jours, le Conseil général donne des moyens exceptionnels pour relancer le tourisme.



Deux mesures ont été proposées par l'Etat. La première est un «Programme d'accompagnement d'après crise pour améliorer l'accueil sur les sites touristiques». Cela nécessite une embauche de 60 CES encadrés par les brigades vertes du CDTM. Le Conseil général a apporté une aide exceptionnelle de 120 000 euros en 2012 pour la réalisation de cette action. La seconde consiste à mener une grande campagne de communication.

La campagne de communication a permis de promouvoir diverses destinations de Mayotte et de la Réunion auprès des professionnels du tourisme en France. Le CDTM, l'île de la Réunion Tourisme (IRT) et Atout France ont ainsi lancé le combiné Réunion/Mayotte à travers le dispositif «Îles Vanille». C'est «un départ, pour deux destinations», cinq jours à la Réunion, cinq jours à Mayotte sur les thématiques de la randonnée et de la plongée. A la fin du mois de septembre 2012, au salon du tourisme TOP RESA, le programme détaillé du combiné a été présenté à quatre professionnels spécialisés dans la plongée et quatre autres dans la randonnée. Ces derniers ont été invités à expérimenter le séjour par la découverte des deux îles vanille, du 12 au 20 novembre dernier.

### Conquérir de nouveaux marchés en France, en Allemagne et en Suisse

Le montage du combiné a permis d'intégrer les agences réceptives, les compagnies aériennes, les hôteliers, les autocaristes, les restaurateurs, les guides, mais surtout de faire connaître l'énorme potentiel touristique de l'île, à ces Tours-Opérateurs (TO). Selon Michel Ahamed, directeur du CDTM, « l'objectif est de conquérir de nouveaux marchés touristiques». Pour Mayotte, le marché métropolitain est prioritaire. Des rencontres avec des TO allemands ont déjà eu lieu en novembre, pour l'organisation d'un éductour en janvier 2013. Le défi est également lancé de capter la clientèle suisse francophone. Grâce au dynamisme et à l'esprit d'initiative des agents du CDTM, un nouveau souffle est donné au tourisme mahorais.

Le CDTM est financé à 100 % par la Conseil général soit 1,8 million en 2013.

**Eductour :** Il s'agit de voyages ou de circuits de promotion et d'information réalisés par les fabricants de voyages et proposés gratuitement aux agences de voyages et tour-opérateurs. Le but est de faire tester la formule à des professionnels pendant plusieurs jours tout en les incitant à les proposer ensuite à leurs clients. De telles opérations peuvent également être organisées par les offices du tourisme dans le cadre d'opérations de développement.

# Premier salon du tourisme organisé par le CDTM à Mayotte



La première édition du salon du tourisme de Mayotte s'est déroulée les 12 et 13 octobre sur la place de la République. De nombreux visiteurs se sont déplacés et ont eu le plaisir d'admirer les produits locaux exposés autour d'une soixantaine de stands.

L'objectif de ce salon était de montrer et valoriser ce qui existe sur l'île de manière à inciter à la consommation locale. Le Président Comité départemental du tourisme de Mayotte (CDTM), Monsieur Rastami ABDOU souhaite ainsi adresser un message fort à la population : «Il est possible de voyager sans prendre l'avion et le tourisme est une chaîne, un tissu d'activités liées les unes aux autres». Ce tourisme doit être à la fois un moteur de développement et de promotion des traditions de Mayotte. A ce titre, les Présidents du Conseil général et du CDTM ont visité l'ensemble des stands afin de lancer un message de soutien auprès des professionnels du tourisme.

Les Mahorais ont donc un rôle important à jouer en tant que consommateurs mais aussi en tant qu'acteurs à part entière dans le développement touristique de l'île. Il est de ce fait nécessaire de valoriser l'artisanat, l'hébergement, la gastronomie et les traditions pour bien se différencier des autres îles. Cependant, le manque d'infrastructures rend cette production locale difficilement accessible aux touristes. Pour palier à cela, chaque commune devra prévoir un emplacement dédié à promouvoir toutes ces productions locales de façon à rendre attractif son territoire. Le CDTM rappelle qu'il accompagne les Mahorais dans leurs projets de création de chambres d'hôtes ou d'autres activités liées à la mer. D'ailleurs depuis 2005, le CDTM a mis en place une classification des chambres d'hôtes, suivie en janvier 2012 de celle des hôtels. Une fois classée, le gérant du site est tenu de respecter les conditions définies par la Charte (respect de l'environnement…). A ce jour, seuls six hôtels sont classés.

La mise en place de ce salon a également permis de tester le tourisme alternatif en incitant les gérants d'hôtels à recourir aux associations culturelles pour animer leurs lieux d'activités. C'est pour cela que le CDTM a fait appel à quelques associations culturelles pour animer ce salon en chants et danses traditionnels et les faisant participer à un concours avec pour objectif de faire justement, émerger des idées d'animations destinées aux touristes. Le jury était présidé par le Président du Conseil général. C'est le CLEJ de Pamandzi qui a remporté ce premier concours de danse traditionnelle. Les quatre troupes participantes ont pu montrer la beauté mahoraise à travers des tenues vestimentaires ainsi que leur chorégraphie. Ce fut l'occasion de rappeler encore une fois que la culture mahoraise est une histoire en elle-même.

| | |
|---|---|
| 53 000 à 54 000 | Touristes /an |

# Privilégier une consommation équilibrée et durable

La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et la Capam, partenaires du Conseil général, mènent des actions de sensibilisation et de promotion des goûts et des saveurs locaux..




L'agriculture de Mayotte est riche et diversifiée, aussi bien dans ses produits que dans ses modes de production. On trouve une gamme très large de fruits et légumes, de tubercules, de viande, d'épices, etc. tout au long de l'année et sur l'ensemble de ce petit territoire. De même les poissons de la pêche et de l'aquaculture sont des ressources indispensables et complémentaires pour une alimentation saine à Mayotte. Tous ces produits sont de bonne qualité, ils garantissent un maximum de fraîcheur et jouent la saisonnalité.

Cependant, l'agriculture, la pêche ou l'aquaculture souffrent d'une mauvaise image et d'une méconnaissance de la part des habitants de Mayotte, notamment des jeunes. Ceux-ci ne sont pas encore suffisamment sensibilisés sur l'importance pour leur île, de maintenir une production forte et durable, afin de continuer à subvenir à leurs besoins alimentaires, en quantité et en qualité. Par ailleurs, ces secteurs d'activité sont également une grande source d'emplois et un facteur du développement économique.



Face à ce constat, et dans le cadre du Plan national de l'alimentation, la FDSEAM (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) avec le soutien de la Capam (Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte), a lancé en octobre 2012, la 2e édition de la « Semaine du goût » avec pour objectifs, l'éducation au goût des consommateurs, la promotion de la diversité des goûts et des saveurs, la transmission des métiers et savoir-faire, le plaisir du goût ; l'incitation à des consommations alimentaires s'inscrivant dans un mode de vie équilibré et durable.

Plusieurs manifestations de promotion des produits locaux étaient donc au programme : le marché du goût à Mamoudzou, le marché paysan de Coconi, des portes ouvertes sur des exploitations agricoles à Ouangani pour expliquer la cueillette et la distillation d'ylang et partager des repas traditionnels, des sorties en mer avec les pêcheurs de Hamjago. Enfin des classes du goût au bénéfice de plusieurs dizaines de classes du primaire étaient animées par des diététiciennes pour éveiller les enfants aux saveurs et aux bienfaits des légumes.

Face aux succès de toutes ces manifestations, rendez-vous est pris en 2013 auprès de la FDSEAM pour réitérer cette grande campagne de promotion et de fêtes de l'agriculture!

Le Conseil général a financé la CAPAM en 2012 à hauteur de 800 000 euros.











# ACTION SOCIALE & SANTÉ

6ème forum de la petite enfance

# Favoriser le développement des structures d'accueil

**L'édition 2012 du forum de la petite enfance a été un véritable succès. Parents, professionnels et élus se sont mobilisés durant les deux jours de la manifestation les 5 et 19 octobre dans la commune de Dembéni.**



**Table ronde au Centre universitaire de Dembéni**

Lors de la première journée, grâce à la mobilisation des partenaires, les enfants ont pratiqué des activités de loisirs (danse, peinture, musique). Ils ont aussi été sensibilisés sur diverses thématiques à travers des séances d'information sur l'hygiène bucco-dentaire, une alimentation équilibrée, les accidents domestiques…

Durant la deuxième journée, une table ronde a réuni parents, professionnels et élus. Le débat était riche et les échanges se sont basés sur l'exemple de «projet enfance» proposé dans la commune de Bras-Panon, une petite commune de 12 000 habitants située entre Saint-André et Saint-Benoît à La Réunion. Sur la base du contrat enfance et jeunesse cofinancé en grande partie par la CAF de la Réunion avec la contribution de la commune et du Conseil général, la commune de Bras-Panon a pu bénéficier de plusieurs structures d'accueil ou de garde d'enfants telles qu'une crèche municipale, un relais d'assistante maternelle, des centres de loisirs, une ludothèque (équipement culturel mettant à disposition des enfants des jeux en accès libre, en prêt ou en animation)…

Le contrat enfance jeunesse n'existe pas à Mayotte car la CAF de l'île est un établissement rattaché à celui de la Réunion. Cependant, elle souhaiterait renforcer la collaboration avec les autres partenaires (communes, Conseil général…), ce qui favorisera le développement des projets d'accueil de la petite enfance à Mayotte.



**Journée d'animation et de sensibilisation à l'école primaire de Dembéni**

Personnes âgées et retraitées

# Le Conseil général soutient les seniors

**La Semaine bleue est organisée chaque année à Mayotte par la Fédération mahoraise des associations des personnes âgées et retraitées (FMAPAR) pour débattre des conditions de vie des personnes âgées.**



Sous la présidence de Daniel ZAÏDANI, le CODERPA sera composé de la DSDS qui l'animera, de l'Etat, de l'Association des maires de Mayotte (AMM), des caisses de retraite et de la FMAPAR.

Cette année, réunissant un nombre considérable de retraités, la Semaine bleue s'est déroulée du 15 au 20 octobre au siège du Conseil général et à Mroalé pour la journée clôture, dans la commune de Tsingoni. Il s'agit de privilégier la vie associative pour informer, sensibiliser et mobiliser la population sur les préoccupations et les difficultés rencontrées par nos seniors. A ce titre, le Conseil général, en tant que garant de la politique de l'action sociale à Mayotte, apporte son soutien à la FMAPAR. Il a d'ailleurs prévu par exemple de mettre en place, dès janvier 2013, le Fonds de solidarité pour le logement afin d'aider ceux qui ne parviennent pas à honorer leurs factures d'eau ou d'électricité, ou même à payer leur loyer.

Pour consolider les initiatives lancées durant la Semaine bleue, Jacques Martial Henry, Président de la commission santé ét affaires sociales, s'est engagé à ce que le Conseil général mettent en place, pour l'année 2013, le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) pour mieux organiser cet événement. Cette même année, le département devra mobiliser les moyens nécessaires qui permettront d'approfondir encore plus le dispositif d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile.

Rappelons que l'Allocation personnalisée d'autonomie ne sera effective à Mayotte qu'en 2014 mais pour pallier à cela, l'institution décentralisée a créé sa propre allocation relative à la prise en charge de la dépendance, depuis 2008.

Lycée agricole de Coconi

# Le département investit dans la formation agricole

**Le lycée agricole de Coconi dispose d'un atelier agroalimentaire, d'une pépinière d'entreprises et d'une exploitation agricole pour assurer ses formations initiales et continues.**





L'atelier agroalimentaire est un projet entrepris suite aux conclusions d'une étude conduite par l'établissement en 2002, sur la pertinence de valoriser les productions agricoles mahoraises par une transformation et un conditionnement modernisé. L'investissement, d'un montant global de 1,1 million d'euros, a été largement financé par le Conseil général qui a également contribué à la construction du bâtiment abritant l'atelier agroalimentaire ainsi qu'à l'acquisition des équipements à hauteur de 451 000 euros (41%). Les autres partenaires étant le lycée agricole (32%) et l'Etat (27%). De plus, le Conseil général a été également le financeur unique du fonctionnement de cet atelier de 2005 à 2009 (suivi du chantier et premiers essais à son démarrage). Depuis le 2ème semestre de 2009, un programme sectoriel porté par l'AFICAM (Association pour la formation initiale et continue agricole à Mayotte) a pris le relais pour accompagner le démarrage véritable de son fonctionnement (cofinancement Conseil général-ODEADOM). De sa genèse à aujourd'hui, le Conseil général a déjà contribué à hauteur de 460 515 euros au fonctionnement de cet atelier. Et il continue de soutenir cette activité très utile pour la valorisation et la transformation des produits locaux.

Relevant du lycée, l'exploitation agricole a bénéficié d'un financement de 102 550 euros en 2011 par le Conseil général. Ce centre d'activité de 29 ha remplit trois principales fonctions.

### Support pédagogique, de développement, d'expérimentation, d'innovation et de démonstration

Ce site permet de tester la qualité du produit proposé et enfin un outil d'animation du territoire (marché paysan…). La Pépinière d'entreprise, quant à elle, soutient la création d'entreprises de maraîchage sous abri et la vulgarisation des techniques de production légumière.

Action subventionnée à hauteur de 1,1 million d'euros par le Conseil général

Médecine préventive pour les 3000 agents du Conseil général

# Veiller à la sécurité et à la santé des agents

Depuis quelques années la sécurité et la santé des employés du Conseil général font l'objet d'une attention particulière.



Dr Abdoulkarim ABAINE, directeur de la DPRP

En 2011, sur 822 consultations le médecin s'est prononcé en faveur de 705 avis d'aptitude, 10 avis d'inaptitude et 33 aménagements de poste.

Tout employeur est tenu de veiller à la sécurité et à la santé au travail, afin de répondre à l'obligation générale envers ses salariés que lui impose le code du travail. En effet, les autorités territoriales des collectivités sont chargées de veiller à la sécurité et à la santé des agents placés sous leur responsabilité. C'est ainsi que la DPRP (Direction de la prévention des risques professionnels) assure une mission de prévention en matière d'altération de la santé des agents compte tenu de leur travail. Et elle conseille les responsables ainsi que les agents sur les règles de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ou à caractère professionnel. Des «préventeurs» chargés de l'hygiène et de la sécurité ont bénéficié d'une formation dans ce sens. La médecine préventive quant à elle a été inaugurée en juin 2010, avec le concours de la mission d'appui d'une semaine envoyée par le Centre de gestion de la Réunion (CDG-974).

### Un partenariat fructueux

Compte tenu de la faiblesse des ressources des communes de Mayotte et des syndicats intercommunaux, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Mayotte (CDG-976) a sollicité le Conseil général dans le cadre d'une démarche de mutualisation des moyens. L'objectif est d'étendre la surveillance médicale à tous les salariés de la FPT des collectivités locales et établissements publics qui en feront la demande.

Le CDG-974 a accompagné le projet aussi bien sur le plan technique qu'administratif et médical. La collaboration entre les trois institutions (CG, CDG Mayotte, CDG Réunion) est formalisée par une convention tripartite.

S'agissant-là d'un enjeu majeur, le Conseil général de Mayotte s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale et tient à préserver avant tout la santé des employés. «Outre le respect de l'obligation réglementaire, le département a tout à gagner en disposant d'employés en bonne santé » précise Monsieur Jacques Martial HENRY, Président de la commission santé et affaires sociales.



# Entretien

**Moncef MOUHOUDHOIRE**

**Président de l'association**
**Nariké M'sada (association loi 1901)**
**Prévention contre le VIH Sida, hépatites**
**Accompagnement de Personnes vivant avec le VIH**

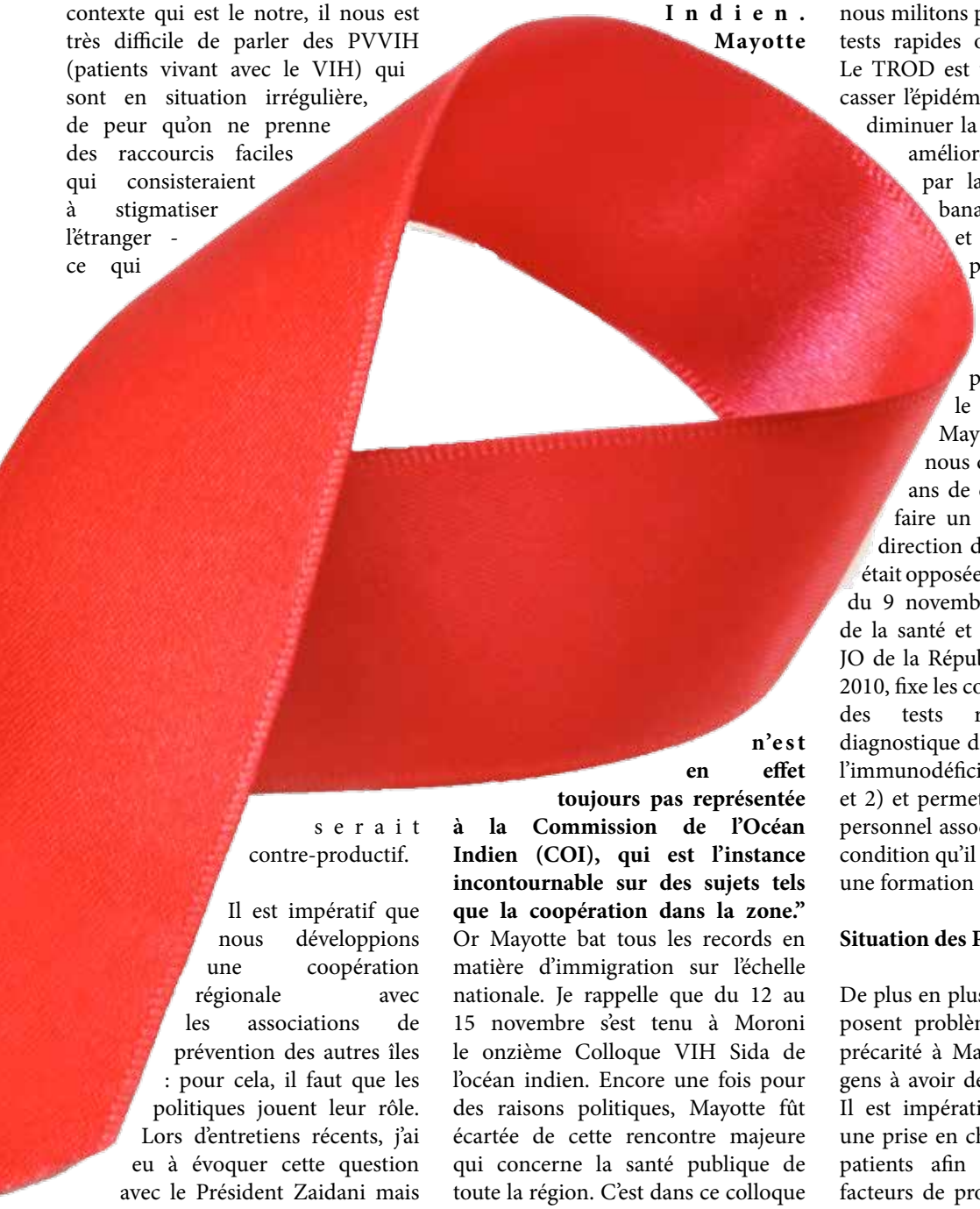
**Pour la 3ème année, le 20 septembre dernier, Nariké M'sada a organisé la Journée Vih Sida de Mayotte.**

L' objectif était de réunir tous les acteurs de la lutte contre le sida et de la prise en charge des PVVIH (Personne Vivant avec le VIH) de Mayotte pour faire un état des lieux et proposer un échange d'expérience et un partage de savoir.
La manifestation s'est déroulée du 18 au 21 septembre 2012, avec un point d'orgue pour la Journée du 20 septembre. Cette semaine fut ponctuée par des rencontres médicales et scientifiques animées par le Pr Jean Claude Tardy, virologue à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon et le Dr Catherine Gaud du CHU de la Réunion: 3 EPU (Enseignement Post Universitaire) ; 2 staffs médicaux ; 1 consultation avancée avec le Médecin référent VIH ; 1 rencontre-échange entre le Pr Jean Claude Tardy et les techniciens du laboratoire du CHM. **La journée du 20 a permis pour la première fois à des politiques mahorais de s'afficher et de s'exprimer sur le sida, je tiens à remercier pour cela, le Président du Conseil général, le Sénateur Thani Mohamed et le Préfet de Mayotte.** Il en est ressorti plusieurs constats: la prévalence du VIH est vraisemblablement très sous évaluée, on note une prévalence très élevée de l'hépatite B, mais il manque des données sur les co-infections du VIH avec les hépatites B et C ; absence d'un réseau de surveillance des IST ; pas de transmission systématique des déclarations obligatoires ; pas de dossier patient en dispensaire ; dépistage insuffisant et souvent tardif ; mauvaise connaissance des IST par la population ; l'accès au préservatif est toujours défaillant.…

Il ressort également que les professionnels présents, sont très soucieux de la confidentialité et du secret médical, puisque cette question a été longuement débattue. Nous avons voulu mettre en exergue la défaillance en matière de prise en charge psycho-sociale des PVVIH mahorais. Il n'aura échappé à personne que la précarité sociale est grandissante à Mayotte. Cette situation fragilise d'autant plus nos patients qui sont susceptibles d'être vecteur de propagation du VIH, de par les comportements à risques que cela induit. Certes il ya une bonne prise en charge médicale, grâce au CHM. Nous demandons à ce que cette prise en charge des PVVIH soit globale. Nous ne pouvons pas nous contenter de demander à la population de se protéger et ne pas nous soucier de la qualité de vie de ceux qui sont contaminés. Cette notion de qualité de vie du patient prend toute son importance ici. Il faut réfléchir à la coordination des soins du patient et mettre en place l'éducation thérapeutique de ce dernier.

**Lors de cette journée, on a parlé de 160 patients.**

En effet, 160 patients qui sont réellement suivis. En 2011, ce sont 2000 dépistages réalisés par le CDAG avec un rendu de résultats de l'ordre de 68%. L'âge moyen étant de 34 ans. Il est à noter que 36,9% sont d'origine française (dont 20,8 % Mayotte) et 63,1 d'origine étrangère (Afrique, Madagascar, Comores). Dans le contexte qui est le notre, il nous est très difficile de parler des PVVIH (patients vivant avec le VIH) qui sont en situation irrégulière, de peur qu'on ne prenne des raccourcis faciles qui consisteraient à stigmatiser l'étranger - ce qui serait contre-productif.



Il est impératif que nous développions une coopération régionale avec les associations de prévention des autres îles : pour cela, il faut que les politiques jouent leur rôle. Lors d'entretiens récents, j'ai eu à évoquer cette question avec le Président Zaidani mais aussi avec le Préfet Degos.

**A ce sujet, je salue la position du Président Zaïdani qui a fait remarquer lors de la conférence de coopération régionale de la zone océan indien les 08 et 09 novembre derniers, que "Mayotte est exclue des discussions majeures qui concernent l'avenir des peuples de l'Océan Indien. Mayotte n'est en effet toujours pas représentée à la Commission de l'Océan Indien (COI), qui est l'instance incontournable sur des sujets tels que la coopération dans la zone."** Or Mayotte bat tous les records en matière d'immigration sur l'échelle nationale. Je rappelle que du 12 au 15 novembre s'est tenu à Moroni le onzième Colloque VIH Sida de l'océan indien. Encore une fois pour des raisons politiques, Mayotte fût écartée de cette rencontre majeure qui concerne la santé publique de toute la région. C'est dans ce colloque que s'organise la riposte face au sida dans la région.Malgré l'absence de campagne de sensibilisation de masse et la carence en matière de dépistage pour Mayotte, le nombre de nouveaux cas est croissant. Au vu du contexte qui est le nôtre, nous insistons sur le fait qu'il ya une carence en matière de dépistage. Depuis l'année dernière nous militons pour l'introduction des tests rapides ou TROD à Mayotte. Le TROD est un outil de plus pour casser l'épidémie et a trois objectifs : diminuer la transmission sexuelle, améliorer l'accès aux soins par la diversification et la banalisation du dépistage et accompagner les personnes à rester séronégatives.

Ce dispositif ne fait pas l'unanimité dans le milieu médical à Mayotte. Cette réaction nous questionne, car il y a 4 ans de cela nous avons voulu faire un dépistage public et la direction de l'ARS de l'époque s'y était opposée. Je rappelle que l'arrêté du 9 novembre 2010 du Ministère de la santé et des sports et paru au JO de la République le 17 novembre 2010, fixe les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et permet en son article 1er au personnel associatif de le pratiquer, à condition qu'il ait préalablement suivi une formation à son utilisation.

**Situation des PVVIH à Mayotte**

De plus en plus, le manger et le loger posent problème. Il ya une grande précarité à Mayotte qui conduit des gens à avoir des conduites à risques. Il est impératif de mettre en place une prise en charge sociale pour nos patients afin d'éviter qu'ils soient facteurs de propagation du VIH sur



le territoire. Le multipartenariat avec des partenaires occasionnels font que des couples sont séropositifs sans que l'un ne sache pour l'autre. Les séropositifs mahorais vivent dans le déni et le repli sur soi. Bien que le brassage pluri-culturel croissant à Mayotte soit une richesse, pour autant il nous interpelle face à la méconnaissance de la maladie par la population. Il y a une Inégalité d'accès à l'information, et à l'éducation, des conditions d'hygiène de vie précaires et une pression démographique et migratoire importante.

***Il faut que chacun de nous avec l'aide des instances en charge de la santé publique à Mayotte se saisissent de cette problématique en intégrant tous ces facteurs.***

**Que faudrait-il faire pour endiguer la situation ?**

***Nous avons besoin d'engagements et d'une politique claire et affichée de la part des pouvoirs publics, lesquels se sont exprimés pour la première fois sur ce sujet lors de la 3ème Journée Sida de Mayotte qui s'est déroulée le 20 septembre dernier et fut également le premier événement précurseur des États généraux des PVVIH parmi les populations ultramarines en France.*** Nés d'une demande inter-associative sur une proposition de Tjenbé Rèd Prévention (association de prévention des racismes, des homophobies & du sida) elle a reçu, le 28 mars 2010, le soutien des ministères de la santé et de l'outre-mer : elle est désormais inscrite dans le plan national contre le sida 2010/2014, publié le 4 novembre 2010 (action «DOM4»).

***Cette expression des pouvoirs publics est selon nous une avancée majeure car nous y voyons une reconnaissance officielle de cette problématique de santé publique, qui a des répercussions sociales conséquentes à Mayotte.*** La symbolique est importante pour les acteurs de la prévention que nous sommes et pour la population qui, hélas, n'est pas encore convaincue de la chose (au vu des comportements à risques qui sont les nôtres). Nous avons de fortes attentes sur la réalisation des États généraux des PVVIH parmi les populations ultramarines : ***nous sommes convaincus que ces derniers contribueront, d'une part, à faire émerger des similitudes sociétales entre les DOM dans la prise en charge des PVVIH et, d'autre part, à parler d'une seule voix sur le plan national.*** C'est au sida qu'il ne faut pas donner les moyens d'avancer. Le sida est l'affaire de tous, il faut que nous soyons responsables de notre santé et celle de notre entourage. Il ne faut pas que nous ayons peur, il faut nous faire dépister pour pouvoir bénéficier de la meilleure prise en charge si besoin. Nariké M'sada veut dire luttons ensemble.













# ÉDUCATION & FORMATION

# Portraits

Dans le précédent numéro du Mayottemag consacré à l'éducation et à la formation, quelques portraits de doctorants vous ont été présentés.
L'objectif était de montrer par l'exemple l'existence d'une filière d'excellence avec des étudiants chercheurs mahorais qui réussissent.
A présent, vous êtes invité à découvrir d'autres docteurs qui ont soutenu leur thèse depuis plusieurs années. Il s'agit ici d'avoir un retour d'expérience, même laconique, sur le parcours professionnel post-doctoral sur ce qu'ils sont devenus et quels conseils ils peuvent donner à la nouvelle génération pour accroître leurs chances de réussite par l'émulation tout en évitant quelques écueils.



## Hamidani-Attoumani AMBRIRIKI

**Titre de la thèse**
Ordre et justice chez Jean-Jacques ROUSSEAU,

**Discipline :** Philosophie

**Date de soutenance**

Le 2 octobre 2009, à l'université Charles de Gaulle, Lille3.

**Parcours professionnel**
Rentré à Mayotte le 31 janvier 2010, enseigne la philosophie depuis son arrivée. Il est actuellement professeur de philosophie au lycée de Sada.

**Quels conseils donneriez-vous aux étudiants pour augmenter leurs chances de réussite ?**

Pour réussir les études (supérieures), l'étudiant doit faire un choix clair, avoir un objectif clair,être conscient des obstacles liés à sa formation et prêt à les affronter! Il comprendra finalement que les difficultés ne sont pas synonymes de l'impossibilité :" A côté de la difficulté est, certes, une facilité!



## Hidaya CHAKRINA

**Thème de la recherche et discipline**
Les Figures de la peur dans les récits du Sud-Ouest de l'océan Indien, thèse de Doctorat en Littératures Comparées obtenue en octobre 2006.
**Parcours professionnel :**
Après une expérience professionnelle à La Réunion dans le milieu de la formation et de l'éducation, j'ai fait le choix de me tourner vers l'administration publique.
J'ai ainsi été recrutée par le Conseil général de Mayotte au mois de mai 2007 afin d'exercer la profession de Coordinatrice Présidence-Direction Générale des Services.
Puis, en juin 2009, on m'a confiée la Direction des Langues Régionales, qui venait d'être créée. J'ai eu cette responsabilité pendant un peu plus de deux ans avant de rejoindre le Cabinet de M. Daniel ZAÏDANI en tant que collaboratrice.

**Quels conseils donneriez-vous aux étudiants pour augmenter leurs chances de réussite ?**
Je pense qu'il n'y a pas de recette miracle pour réussir ses études voire même, réussir tout court. Tout vient à force de travail, de persévérance et d'assiduité.
Certains jeunes quittent souvent notre territoire en se disant : « ça y est, je viens d'avoir mon Bac. Je vais partir dans un autre pays ; je n'aurai plus ma famille sur le dos. Vive la liberté, etc… »
Or, ils oublient l'essentiel, à savoir que ce départ n'est pas une fin en soi mais une chance de construire les bases d'une vie réussie ou en tout du moins pleine de promesses, dès maintenant.
Alors si je puis me permettre un ou des conseil(s) à l'attention de ces jeunes, ce serait : « ne perdez pas de vue vos objectifs de départ ; ne vous noyez pas dans les plaisirs infinis d'une vie qui ne vous permettra pas de vous concentrer sur vos études ou de concilier les deux. Vos parents comptent sur vous alors pensez à votre propre avenir. Vos familles, parfois démunies financièrement, émotionnellement aussi parce qu'elles ne sont peut-être plus à vos côtés comme avant, fondent beaucoup d'espoir en vous ; elles croient en vous. Montrez-leur qu'elles ont raison de vous faire confiance et que vous êtes des personnes responsables. Et surtout, si vous avez besoin d'aide, pour le travail notamment, il ne faut pas hésiter à en demander autour de vous, à vous renseigner. Les structures universitaires regorgent de toute sorte de moyens d'accompagnement en vue de la réussite recherchée. »



## Mlaili CONDRO

**Né le 13 octobre 1971 à Poroani.**

**Titre de la thèse**
«L'écriture et l'idéologie en Afrique noire. Le cas du syllabaire vai»,

**Discipline :** Sciences du langage (spécialité Sémiotique)

**Date de soutenance :** 8 mars 2008

**Parcours professionnel:**
-Professeur de lettres dans l'enseignement secondaire depuis 2004.
-Doctorat en Lettres et langue, mention Sciences du langage, spécialité Sémiotique, à l'Université de Limoges.
- Qualifié aux fonctions de Maître de conférences.
- Recherches sur :
1) Les inégalités sociales et linguistiques à Mayotte, dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et coordonné par le Professeur Foued LAROUSSI, de l'Université de Rouen. C'est un projet pluridisciplinaire (sociolinguistique, sociologie, anthropologie).

**Titre du projet :** « Départementalisation de MAyotte : Construction et Traitement des inégalités sociales et linguistiques ».
Le projet a débuté le 14 mars 2012 au 15 mars 2015.
2) La littératie à Mayotte, dans le cadre de l'Observatoire régional de littératie (ORLI), présidé par le Professeur Michel LATCHOUMANIN, de l'Université de La Réunion.
Un premier séminaire a été organisé à l'Université de La Réunion sur le thème de : « De la violence en général à la violence juvénile en particulier », au mois de mai 2012.
3) Divers aspects de la société et la culture mahoraises : la femme, le pouvoir politique, la violence, les langues, la littératie, la mémoire de l'esclavage.
- Co-fondateur, avec Nassuf Djailani, de la revue littéraire Project-îles (2010).
- Rédacteur en chef du journal Upanga.

**Quels conseils donneriez-vous aux étudiants pour augmenter leurs chances de réussite ?**

- lire et travailler régulièrement,
- s'interroger et interroger le monde sans relâche,
- s'ouvrir au monde et à l'autre,
- se débarrasser des « identités à territoire limité »,
- aimer l'autre.



## Baco Abdou Salami

**Titre de la thèse**
L'histoire sociopolitique et économique de Mayotte : des razzias malgaches à l'indépendance comorienne.

**Discipline : histoire**

**Date de soutenance :** 13 avril 1993 à l'université Jean Monnet à St Etienne

**Parcours professionnel :**
-Formateur à l'OIDF
-Maître auxiliaire au collège Bouéni Mtiti à Labattoir
-Secrétaire général du syndicat des eaux
- Directeur de Vaga music
- Directeur du cabinet du maire de Koungou
- DRH de la Société immobilière de Mayotte
- Directeur adjoint du Comité du tourisme
- Directeur adjoint du Service culturel du Conseil général
- Passage aux Archives départementales
- Conseiller technique du 4ème vice président du Conseil général
- DGS de la mairie de Koungou

**Quels conseils donneriez-vous aux étudiants pour augmenter leurs chances de réussite ?**

- Être persévérant : ne jamais reculer devant rien, persister et insister quel que soit les obstacles
- une fois diplômé, ne pas se précipiter pour rentrer à Mayotte, il faut se forger une expérience ailleurs dans le monde puisque nous sommes dans un contexte de mondialisation et de globalisation.

# Tous au SLAM

# ha salama salimina

## Sur inscription à partir du mois de février 2013

Les vainqueurs du concours représenteront Mayotte au «Grand slam national»
et à la « Coupe du monde » au mois de juin 2013 à Paris.

Préparation aux qualifications
du grand concours local

## ATELIERS SLAM DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE

abm
Association des bibliothèques de Mayotte

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MAYOTTE











# INFRASTRUCTURES & AMÉNAGEMENT

# 100 000 € pour renforcer les services communaux

Le Conseil général met l'accent sur l'appui institutionnel et technique des communes bénéficiaires du 9ème FED, par la formation de 127 agents municipaux, suite à la signature d'une convention de partenariat avec le CNFPT.



L'objectif principal est la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des services techniques en vue de la restructuration et de la sécurisation des infrastructures communales (dont celles financées par l'Union européenne et en cours de réalisation sous maîtrise d'oeuvre Conseil général pour un coût de près de neuf millions d'euros), en matière de gestion des eaux pluviales contribuant ainsi à la protection du lagon et à la sécurité des habitations et des personnes. Cette convention d'une durée de six mois est issue d'un diagnostic institutionnel réalisé par un expert international après douze mois d'études à Mayotte. Elle s'inscrit pleinement dans les activités d'appui aux communes qui ont débuté depuis 2008 par la mise en œuvre de formations aussi bien pour les communes que les syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des déchets (CACES et SIG). Les bénéficiaires de cette formation sont principalement des agents des services techniques, de Dzaoudzi-labattoir, Mamoudzou, Mtzamboro, Pamandzi, et Sada.

### Une assistance spécifique à destination des cadres techniques

Dans un second temps et dans la mesure des ressources disponibles, certaines formations pourront être mutualisées et dispensées à des agents d'autres services, des syndicats de communes de gestion des déchets. L'appui du Conseil général en matière de renforcement des capacités sera complété très prochainement par la mise à disposition de matériels notamment informatiques afin d'améliorer l'efficacité des services. Un dernier volet concernant l'appui technique en génie civil des services communaux est en cours de finalisation. Il s'agit d'une assistance spécifique qui aura pour but de former et d'appuyer les cadres techniques à l'élaboration de projets aux différents stades de conception. Les cadres techniques seront ainsi amenés à respecter les aspects réglementaires et les approches urbanistiques seront prises en compte dans toute action.

# Bientôt une nouvelle MJC à Bouéni



La commune de Bouéni est entrain de construire une nouvelle MJC (Maison des jeunes et de la culture) grâce à un co-financement avec le Conseil général.

Situé sur un terrain de 2620 m², le projet a une emprise au sol de 1000 m²

La nouvelle MJC (Maison des jeunes et de la culture) du village de Bouéni commence à sortir de terre sur le site même de l'ancienne bâtisse. Ce complexe très fonctionnel devra permettre la réalisation de plusieurs activités. Sis sur un terrain bénéficiant de toutes les infrastructures de base, notamment la voie d'accès, le réseau électrique et d'adduction d'eau potable ainsi que les réseaux communaux d'électrification et de téléphonie, le bâtiment se dressera le long de la route départementale 6 à côté du plateau sportif polyvalent. Comme le secteur ne dispose pas encore d'un système collectif d'assainissement, l'opération a prévu l'élaboration d'un traitement autonome des effluents domestiques par l'installation d'une fosse septique toutes eaux. La gestion des eaux de pluies de la toiture a également été prise en compte par la réalisation de tranchées d'infiltration de 100 m², côté sud du bâtiment.

Compte tenu de la configuration du site, le projet consiste à adosser le bâtiment le long de la limite Ouest de la parcelle afin de libérer suffisamment d'espace (côté route) pour satisfaire aux exigences d'accessibilité, de stationnement et de traitement des effluents domestiques. Sur un budget prévisionnel de 1 400 000 euros, la mairie de Bouéni a participé au financement du projet à hauteur de 168 880 euros et le reste est abondé par le Conseil général, soit 1 231 120 euros.

Le conseiller général de Bouéni, Monsieur Mirhane OUSSENI chargé des finances se dit "très satisfait de cette infrastructure destinée aux jeunes du canton. En effet, grâce à la délibération que nous avons voté le 12 décembre 2013 nous venont ainsi abonder le plan de financement de 1,2 million d'euros. Le bâtiment sera receptionné à la fin janvier 2013 et donnera aux jeunes un accès plus large aux activités culturelles et sportives."

**1 231 120 €**
alloués à la commune de Bouéni sur un coût total éstimé à 1 400 000 euros pour la construction de la MJC

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

# CONSEIL GÉNÉRAL MAYOTTE



## LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

## NOUVELLE ADRESSE

HORAIRES

DU LUNDI À JEUDI
LE MATIN, DE 8H À 12H
L'APRÈS-MIDI, DE 13H30-16H
LE VENDREDI : DE 8H À 11H30.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAYOTTE
ZAC HAMAHA (KAWÉNI)
97600 MAMOUDZOU

PAR E-MAIL : ARCHIVES.MAYOTTE@CG976.FR - PAR TÉLÉPHONE / FAX : 0269649797 / 026964 97 80











# CULTURE & PATRIMOINE

# La mise en valeur du patrimoine de Mayotte

Les archives départementales du Conseil général reconstituent, sauvegardent et assurent la conservation et la diffusion du patrimoine historique du territoire.



Le Conseil général, dans le cadre de ses missions départementales, multiplie les efforts pour sauvegarder le patrimoine historique du territoire. Plusieurs travaux de recherche ont été réalisés et des outils d'information sont disponibles pour faciliter l'accès de tous à ce patrimoine commun.
Parmi les projets déjà réalisés, à l'adresse de tout public, en particulier aux scolaires, quatre dossiers sur l'histoire :«Mayotte 1841-1843 histoire du rattachement à la France», «Mayotte pendant la seconde guerre mondiale», «Les cultures commerciales à Mayotte» et «Mayotte et sa région dans la grande guerre ». Ces documents sont des grands outils pédagogiques très pratiques aussi bien pour les enseignants, les élèves que pour les autres publics qui ont soif de connaître l'histoire du territoire, sa société et son organisation à travers les différentes époques.

### Des valeurs culturelles à partager

Aujourd'hui, dans ses nouveaux locaux, la Direction des archives départementales dispose d'une salle de lecture qui peut accueillir divers publics et éventuellement organiser des ateliers pédagogiques avec des groupes scolaires. Plusieurs expositions sont également disponibles et peuvent être mises à la disposition des établissements et autres structures sociales et/ou associatives. Mayotte est riche par son passé, son histoire et ses valeurs culturelles, patrimoniales… à partager.
Le patrimoine en tant qu'héritage commun de la population mahoraise est mal connu pour diverses raisons. Sa transmission aux nouvelles générations est un défit important pour le Conseil général. Et si depuis quelques années des actions éminentes sont réalisées par l'administration en ce qui concerne la langue, la culture, pour ce qui est de l'histoire, les monuments et œuvres artistiques, il reste du chemin à parcourir. C'est dans cet esprit que le Conseil général, à travers ses services, travaille afin de reconstituer, sauvegarder, assurer la conservation et partager le patrimoine commun du territoire.

Autres grands ouvrages à découvrir et à se procurer auprès de la Direction des archives départementales les Tomes 1 et 3 des contes inédits de Mayotte. Depuis 2011, ces ouvrages sont disponibles aux Archives. Entre fables et histoires de djinns ces recueils regroupent les grands classiques mahorais

### Les orientations de 2013

- Réhabilitation de la maison de la convalescence dite «maison du Gouverneur»
- Exposition sur l'histoire de la «maison de la convalescence»
- Recueil de «chansons traditionnelles et berceuses»
- Exposition intitulée «médecine et santé : entre tradition et modernité»
- Quatrième édition de la revue annuelle «Taanrifa»
- Exposition sur l'architecture et l'habitat dans les Comores dans le cadre de la coopération avec les archives des Comores.

# 6ème Édition du festival Milatsika

En tant que vitrine culturelle, Le festival Milatsika a réussi à drainer un public nombreux grâce à une programmation d'une grande qualité artistique.


Bo Houss

Les quelques 1400 spectateurs sont repartis très enthousiastes et satisfaits du spectacle grandiose offert les 12 et 13 octobre 2012 à l'occasion de la 6ème édition du festival Milatsika à Chiconi. La philosophie de cette manifestation d'envergure régionale est de favoriser les échanges culturels et artistiques.

Au final, dix artistes talentueux originaires de Mayotte, de Madagascar, des Comores et de l'île de la Réunion ont tenu le public en haleine durant deux jours haut en couleur.

Bien avant et durant trois semaines, afin de contribuer au développement culturel dans notre région, des artistes mahorais et malgaches se sont retrouvés à Tananarive dans les locaux de l'Alliance française pour travailler sur des projets communs tout en mettant au goût du jour les instruments de musique traditionnelle : Dzendzé Marovany – Gabousa/Mandoline/Lokanga. "La présence d'élus locaux représentant la municipalité de Chiconi et le Conseil général est de nature à rassurer les ambitieux organisateurs de ce festival sur la poursuite de cette aventure à nulle autre pareille durant les années à venir", déclare le conseiller général de Chiconi, monsieur Said SALIME, Président de la commission jeunesse et sports.


Fayared


Saramba


Jimmy


Soundi


R.A.S


Rabaza


Wubani Spirit

# Laboratoire Veterinaire et d'Analyses Départementales de Mayotte











DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

LVAD 976

# Agenda 2013
## du Conseil Général de Mayotte



*Ces illustres inconnus :*
*histoire d'une départementalisation*

DÉPARTEMENT
DE MAYOTTE